

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / vote des tarifs du service eau et assainissement
- Convention : travaux d'installation de branchement au réseau d'eau potable réalisés par la commune et refacturés à l'abonné
- Délibération / détermination des taux de promotion pour les avancements de grades des agents
- Délibération / décision modificative pour régulariser le budget de l'eau
- Camping « les Oliviers » : gestion
- Défilé du 11 novembre
- Bulletin communal
- Avancements des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 31 octobre, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE, Sandrine PRUD'HOMME, Sylvie MAURIN, Philippe ROBIN, Christine DUMOTIER, Laurent DROUET, Roxane FELIX

Secrétaire de séance : Jérôme FELIX

Le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 3 octobre 2022 :

Le compte rendu du 3 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération / vote des tarifs du service eau et assainissement

Le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour des tarifs du service eau et assainissement et demande d'augmenter le prix du branchement « remise en eau », dont détails ci-dessus :

Libellés	Tarifs
Prix de l'abonnement Eau	100,00 €
Prix du m3 d'eau potable consommée	1,00 €
Prix de l'abonnement Assainissement	60,00 €
Prix du m3 d'eau traitée assainissement collectif	1,75 €
Prix du branchement (remise en eau)	100,00 €

Entendu ses explications, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte par délibération des nouveaux tarifs du service eau et assainissement et par conséquent, d'augmenter le prix du branchement « remise en eau » de 76 € à 100 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

2 – Convention : travaux d'installation de branchement au réseau d'eau potable réalisés par la commune et refacturés à l'abonné

Suite au nouveau tarif de branchement au réseau d'eau potable approuvé par délibération au dernier Conseil Municipal, le Maire propose une convention intitulée « Travaux d'installation de branchement au réseau d'eau potable ». Cette convention actera l'engagement du demandeur à rembourser à la Mairie les travaux de branchement au prix établi par l'entreprise chargée des travaux.

Après présentation du projet de convention par le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3 – Délibération / détermination des taux de promotion pour les avancements de grade des agents

Le Maire explique qu'il convient de déterminer les taux de promotion pour les avancements de grade des agents afin de valider les avancements de grades liés à l'ancienneté des agents proposés par le Centre De Gestion de la Drôme.

Décision adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération / décision modificative pour régulariser le budget de l'eau

Le Maire explique que, lors de la prévision du budget de l'eau, la comptabilité du captage du Gournier n'était pas terminée car la subvention n'était pas perçue.

Afin de pouvoir réaliser l'opération d'amortissement du captage du Gournier avant le 31/12/2022, il y a lieu de régulariser le budget de l'eau par une Décision Modificative pour un montant de 315 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

5 – Camping des Oliviers : gestion

La gérance du camping « les Oliviers » ou DSP (Délégation de Service Public) arrive à échéance (contrat du 01/04/2020 au 31/03/2023 renouvelable une fois), le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'éventuel renouvellement du contrat avec le prestataire actuel ou faire appel à un nouveau gestionnaire.

Après débat, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas renouveler le contrat avec le prestataire actuel et demande au Maire de prévoir les démarches pour la recherche d'un nouveau gestionnaire.

6 – Défilé du 11 novembre

Le départ de la cérémonie est fixé à 10h 30 devant la Mairie de Sahune.

7 – Bulletin communal

Une première ébauche est proposée par Jennifer Mourre. Tout complément d'information est à fournir dans les meilleurs délais pour la distribution du bulletin communal fin d'année.

8 – Avancements des travaux en cours

- Quartier du Moulin : les travaux d'alimentation d'eau potable et d'assainissement sont sur le point d'être terminés. La réception est prévue le 19 décembre.
Les bénéficiaires de ce réseau devront prévoir leur raccordement.

9 – Compte rendu diverses réunions

- Projet d'aménagement de la zone constructible du village « urbanisation chemin des randonneurs » :
Un relevé topographique a été effectué pour une somme de 2.340 €.
Un sondage de terrain étant nécessaire, l'établissement public et foncier Epora se propose de le prendre à sa charge.

- Projet d'aménagement du lotissement « Reillane » : une réunion se tiendra en Mairie le 18 novembre avec le lotisseur Habitat Dauphinois et le bureau d'étude Urbarchi ainsi que les propriétaires des terrains concernés.

10 – Questions diverses

- Renouvellement et dévoiement du réseau d'eau potable des quartiers de la Buse et Saint-Jean :
Le cabinet Merlin a été sollicité pour une demande de devis pour la maîtrise d'œuvre et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les deux opérations de travaux inscrites au contrat ZRR de la Communauté des Communes des Baronnies en Drôme Provençale pour le programme 2024.
- Conseil des écoles : la fréquentation des écoles est stable.
- Pôle Sanitaire Médico-Social de Curnier : une nouvelle organisation et gestion du PSMS pourrait permettre d'entrevoir l'avenir de l'organisme avec optimisme.
- Toiture du préau de l'école maternelle endommagé par l'orage de grêle du 24 juin 2022 :
Un devis de remplacement de la toiture a été établi pour un montant de 2.208 € HT.
Le chiffrage retenu par l'expert pour la prise en charge de l'assureur s'élève à 1.955 €.
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :
A l'initiative du Collectif « femmes, des citoyennes à part entière » et de la commune de Sahune, une marche ouverte à tous est organisée le Samedi 26 novembre à 10h 30 devant la Maison du Parc pour rejoindre la Place publique.
- Programme « voirie » : le programme 2022 vient de se terminer.
Concernant le programme 2023, une rencontre avec le responsable voirie de la Communauté des Communes ainsi que la commission communale des chemins aura lieu le lundi 14 novembre où seront définies les priorités des travaux.
- Dans le cadre de l'embellissement du village, certaines jardinières en bois vétustes devront être remplacées.
Un devis sera demandé à cet effet.

La séance est levée à 22h 30.